

Publié le 15/01/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P012\_2024

Date : 10/01/2024

**OBJET : Prestations d'assistance à la stratégie financière de l'Agglomération du Cotentin**

### Exposé

L'élaboration des stratégies financières de l'Agglomération du Cotentin nécessite ponctuellement le recours externalisé à une expertise financière et fiscale.

La société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES maîtrise tous les mécanismes financiers qui s'appliquent localement. Elle propose, pour les années civiles 2024 et 2025, une prestation optimisée inférieure à 40 000,00 euros HT.

En vertu de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est donc proposé de conclure un marché public avec cette société.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique, en particulier son article R2122-8,

### Décide

- **De signer** un marché public avec RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, située 16 rue de Penhoet 35000 RENNES, pour l'assistance à l'élaboration des stratégies financières de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **De préciser** que ce marché public sera conclu pour l'année civile 2024 et tacitement reconductible pour l'année civile 2025, et sera exécuté par l'émission de bons de commandes avec un plafond annuel, hors révision des prix, de 14 000,00 euros HT,

- **D'affecter** les dépenses au budget principal des années 2024 et 2025,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**